

**TROPHEE MADIOT-CREDIT MUTUEL**  
**SAUMUR 07 JUIN 2026**

-----  
**GUIDE TECHNIQUE**

**Article 1 : Présentation de l'épreuve**

Une manche du trophée Madiot Crédit Mutuel est organisée à SAUMUR le 07 juin 2026.  
L'épreuve est ouverte aux compétiteurs U17 (cadets) hommes et régie par les règlements de la FFC.  
Elle est organisée par le Pole Cyclisme Saumurois et l'association Cyclisme Futur D'Enfer »

**Article 2 : Engagements**

Les engagements se font par internet via la plateforme mise à disposition par la FFC.  
Le nombre des participants est limité à 180.  
20 places restant disponible pour les engagements sur place moyennant une majoration de 2€.

**Article 3 : Permanence : remise des dossards et transpondeurs**

La permanence et remise aura lieu à côté du podium d'arrivée, Rue Lamartine de 12h00 à 13h30.  
Réunion des directeurs sportifs en présence du collège des arbitres 13h00 derrière le podium.  
Collège des arbitres  
Président de jury : PONIER Lilian  
Arbitre : JACKY Michel  
Arbitre : à désigner  
Arbitre moto : RENOUE Erwan  
Juge à l'arrivée : à désigner

**Article 4 : Départ-Arrivée**

**Départ fictif : Place Bilange Face au Crédit Mutuel: Départ réel : Route de Montsoreau après le rond point de la rue Chèvre**

**7 tours de 8,200km=57,470km**

Rue Lamartine-Rond-point du Château-Avenue du Docteur Petton-Rue Jean-Paul Hugot-Quai du Jagueneau-Rond-Point du Petit Puy-Route de Montsoreau-Dampierre-Rue de L'Eglise-Rue du Clos Thimeau-Route de Champigny-Rond-point de L'Hopital-Rue de Champigny-Rue Lamartine.

**3 Tours de 4,250km= 12,750km**

Rue Lamartine-Rond-point du Château-Avenue du Docteur Petton-Rue Jean-Paul Hugot-Quai du Jagueneau-Rond-Point du Petit Puy-Rue Chèvre-Route de Champigny-Rond-point de L'Hopital-Rue de Champigny-Rue Lamartine.

**Article 5 : Dépannage**

2 véhicules neutres assureront le dépannage, cependant pour les clubs ayant 4 coureurs pourront assurer le dépannage de leurs coureurs.

**Article 6 : Classement**

Le classement de l'épreuve est sous la responsabilité du corps arbitral et du club organisateur.  
Tout coureur franchissant la ligne avec un dossard non lisible, masqué par une chasuble, mal épinglé, glissé dans une poche ne sera pas classé.

**Article 7 : Protocole**

Celui-ci se déroulera sur l'esplanade du château.  
Les 3 premiers de l'épreuve sont tenus de se présenter au protocole dans les 10 minutes après l'arrivée. Ils devront se présenter en tenue de compétiteur sans casque, ni lunettes ni bonnet.

**Article 8 : Contrôle antidopage**

Le contrôle anti-dopage est prévu au Stade du Clos Coutard

**Article 9 : Pénalités-Réclamations**

Le collège des arbitres en lien avec les organisateurs est le seul organe à pouvoir traiter les cas non développés par ce présent règlement.

Les pénalités sont celles prévues par la réglementation de la F.F.C.

Les éventuelles réclamations sont à formuler le plus rapidement possible et de manière correcte par le licencié de la F.F.C. auprès du collège des arbitres.